REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

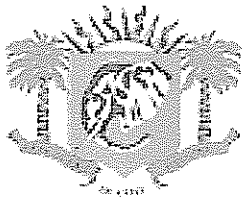

SOIXANTE-CINQUIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

DECLARATION
DU CHEF DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

Son Excellence Monsieur Jean-Marie KACOU GERVAIS
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE L'INTEGRATION AFRICAINE

New York, le 29 septembre 2010

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Distingués Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président,

Je vous adresse mes félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 65ème session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette élection est à la fois le témoignage de la reconnaissance unanime de votre engagement en faveur du rayonnement de cette Organisation et pour la défense de ses idéaux ; elle est aussi le couronnement d'une talentueuse carrière diplomatique menée avec compétence et tact. C'est donc au diplomate chevronné que je voudrais ici, rendre un hommage sincère et mérité.

Il m'est également agréable d'exprimer à votre prédécesseur, Son Excellence Docteur Ali Abdussalam TREKI, l'appréciation de ma délégation pour la qualité du travail effectué et les résultats obtenus sous sa présidence.

Qu'il me soit, enfin, permis de rendre hommage au Secrétaire général, Monsieur BAN Ki-moon, pour son engagement personnel et ses efforts inlassables en faveur de la paix et du développement dans le monde.

C'est d'ailleurs, à ce titre que je voudrais lui exprimer les sentiments de profonde gratitude et de reconnaissance de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire, du peuple et du Gouvernement ivoiriens pour son engagement en faveur du règlement de la crise en Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président,

En proposant comme thème général de cette session ***« La réaffirmation du rôle central des Nations Unies dans la gouvernance mondiale"***, vous célébrez, de la plus belle manière, la primauté du multilatéralisme sur l'unilatéralisme dans la gestion des affaires du monde. Mieux, vous faites de notre Organisation l'instance privilégiée pour traiter des questions d'intérêt mondial.

Cette vision qui rejoint, sans aucun doute, celle des pays en développement en général et de mon pays, la Côte d'Ivoire en particulier, ne peut prendre corps qu'à la condition que l'ONU elle-même garde toute sa crédibilité en s'adaptant à un contexte international qui a considérablement changé depuis sa création en 1945. Ce qui implique la

nécessité et l'urgence de la reformer en profondeur parce que nous croyons que les grandes mutations de notre temps n'ont pas été répercutées dans notre organisation alors qu'elles étaient amplement suscitées et mises en œuvre partout dans un monde qu'elle a pourtant vocation de servir.

Parce que l'ONU est la convergence de tous les problèmes du monde, c'est d'ici qu'il est possible de prendre la pleine mesure du chemin parcouru depuis sa création ; c'est également d'ici qu'il est loisible de mesurer les avancées obtenues mais aussi ses échecs ; c'est, par ailleurs, d'ici qu'il est possible d'imaginer les solutions aux problèmes qui agitent le monde. Parmi, ces questions, la pauvreté, source de tous les maux, apparaît comme la plaie encore béante d'une humanité qui n'en finit pas de progresser, au point de penser déjà à l'urbanisation de la lune, mais qui hélas, oublie que plus d'un milliard d'hommes et de femmes sur la planète terre ne mangent pas à leur faim ; que *« des femmes perdent la vie en donnant la vie »* ; que des millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans ; que l'accès à l'eau potable est mesuré en Afrique ; que la pandémie du SIDA et le paludisme tuent plus que toutes les guerres réunies ! A ce monde désemparé, l'ONU doit s'adapter pour être en mesure de trouver des réponses justes à ses déséquilibres. Car, il n'y a pas deux mondes. Il y a un seul monde qui est notre héritage commun. Sa gestion doit donc être commune et équitablement partagée. C'est à l'ONU d'en donner l'exemple et d'en montrer le chemin.

A cet égard, la position de mon pays n'a pas varié. Pour la Côte d'Ivoire, la réforme tant recherchée doit viser l'équilibre des principaux organes de l'ONU, l'élargissement du Conseil de sécurité notamment et l'amélioration de ses méthodes de travail.

C'est pourquoi, ma délégation fonde beaucoup d'espoir sur l'issue heureuse des négociations intergouvernementales ouvertes par l'Assemblée générale sur la reforme de l'Organisation en général et du Conseil de sécurité en particulier.

Monsieur le Président,

La présente session de notre Assemblée se tient au moment où l'économie mondiale amorce une reprise fragile au lendemain de la plus grave crise économique que le monde ait connue depuis la grande dépression des années 30.

Cette crise a mis en évidence, et même exacerbé, la vulnérabilité des économies mondiales intégrées, ruiné les efforts de développement et mis à mal la sécurité collective. De nombreux pays, principalement ceux en développement, continuent de subir les effets de cette crise à travers la baisse du pouvoir d'achat des populations, la raréfaction de l'aide publique au développement (APD), la baisse des investissements directs étrangers et l'accroissement du chômage.

Si, selon les experts, l'économie mondiale a amorcé une remontée cette année, elle reste, cependant, encore fragile avec un taux de croissance de 2,2% seulement. Dans une

telle conjoncture, il nous faut rechercher, dans la solidarité et dans la conjugaison de nos efforts, les solutions les plus appropriées pour consolider durablement cette tendance à la croissance. La satisfaction de cette exigence fondamentale permettra d'instaurer, partout dans le monde, des sociétés plus sûres, plus équitables, plus inclusives et plus stables.

Ma délégation en appelle donc aux pays industrialisés afin qu'ils traduisent en actes les engagements pris à l'égard des pays en développement, notamment en matière d'aide publique au développement, si l'on veut permettre à ces pays d'atteindre, à l'échéance 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans le même ordre d'idées, la Côte d'Ivoire souhaite la mise en œuvre diligente des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière et son impact sur le développement qui s'est tenue, ici même, du 22 au 26 juin 2009, notamment celles qui demandent de reformer et de renforcer le système financier et économique ainsi que l'architecture financière internationale pour les adapter aux difficultés actuelles.

Elle souhaite également que cette réforme non seulement assure aux pays en développement en général, et à ceux d'Afrique en particulier, une représentation plus adéquate au sein des institutions financières internationales, mais permette aussi de promouvoir des politiques économiques et financières mieux adaptées à leurs besoins.

Dans cette optique, je voudrais saluer la Déclaration du Sommet du G8 du mois de juin 2010 à Muskoka (Canada) qui, entre autres, a :

- réaffirmé les engagements du G8 concernant l'aide publique au développement et la garantie de l'efficacité de l'aide ;

- appelé à la mobilisation efficace de toutes les ressources publiques et privées en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; et

- souligné l'urgente nécessité d'une action collective pour l'atteinte des OMD, notamment l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infantile.

Sur ce dernier point, ma délégation voudrait saluer la création, au sein du système des Nations Unies, de « ONU FEMMES », organe spécialement destiné à la prise en charge des questions du genre et de l'autonomisation des femmes. L'avènement de cette nouvelle structure et la création d'un Fonds spécial destiné à soutenir les initiatives en faveur de la femme constituent un réel motif d'espoir pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, dans leur lutte contre la pauvreté, les discriminations et les inégalités sociales.

A cet égard, je voudrais adresser mes sincères félicitations à Madame Michèle Bachelet pour sa nomination à la tête de « ONU FEMMES » et l'assurer de l'entière coopération des Autorités ivoiriennes dans l'accomplissement de sa mission.

Monsieur le Président,

L'insécurité alimentaire qui frappe aujourd'hui plus d'un milliard d'êtres humains, principalement dans les pays en développement, constitue un obstacle majeur et immédiat au développement et une menace pour la paix et la sécurité dans le monde.

Face à cette situation, qui engage la responsabilité de la communauté internationale toute entière, il nous faut trouver des solutions innovantes, efficaces et durables en matière de financement de l'agriculture.

A ce propos, ma délégation se félicite des efforts déployés par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, les Fonds et Institutions spécialisées des Nations Unies en faveur du financement du secteur agricole. De même, elle salue le lancement, en 2009, de l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire qui a permis au G8 de mobiliser une enveloppe de 22 milliards de dollars américains destinée au financement de l'agriculture dans les pays en développement sur une période de trois (03) ans.

La délégation ivoirienne se réjouit, enfin, de la reforme en cours du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du lancement du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Dans ce même ordre d'idées, qu'il me soit permis de rappeler les propositions faites par le Président Laurent GBAGBO, lors de la Réunion du G77 + la Chine qui s'est tenue en juin 2008 à Yamoussoukro, de mettre en place un mécanisme de solidarité pour l'approvisionnement en produits alimentaires des pays importateurs par les pays producteurs tout en visant la création d'un Fonds de stabilisation des produits alimentaires au sein des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Considérés à juste titre comme un problème planétaire, les changements climatiques constituent aujourd'hui une grave menace pour l'équilibre de l'humanité et appellent, de ce fait, des réponses claires et engagées au niveau international.

Il importe donc de trouver très rapidement des solutions susceptibles d'assurer aux générations futures un monde plus équilibré et garant d'un avenir meilleur pour l'humanité.

A cet effet, la délégation ivoirienne accueille avec satisfaction les avancées significatives de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague. Même si le principe d'un Accord juridiquement contraignant devant succéder au Protocole de Kyoto après 2012 n'a pas été atteint, l'espoir suscité par cette rencontre justifiait largement sa tenue. D'ailleurs, les avancées significatives obtenues nous confortent dans cette opinion.

Parmi ces avancées, nous mentionnons entre autres :

- le consensus sur les objectifs de stabilisation des augmentations de la température mondiale à 2° Celsius ;

- la création d'un mécanisme permettant la mobilisation de ressources financières pour l'absorption des émissions des gaz à effet de serre par les forêts ; et

- l'engagement des pays développés à fournir 30 milliards de dollars, sur la période 2010-2012, et 100 milliards à partir de 2020 pour des mesures d'adaptation aux changements climatiques en faveur des pays en développement.

La mise en œuvre diligente de ces mesures devrait permettre aux Etats vulnérables, comme le mien, de se doter de plans de lutte contre les changements climatiques qui se manifestent de plus en plus à travers le monde par la recrudescence des catastrophes naturelles liées aux sécheresses, aux inondations et autres érosions côtières. Toutes choses dont les effets sur l'état sanitaire des populations, la disponibilité foncière et les ressources en eau potable compromettent le développement économique et social de nombreux Etats en développement, déjà fragilisés par la pauvreté et les pandémies.

L'Organisation des Nations Unies, conformément à sa Charte, a le devoir de faire aboutir les négociations entamées à Copenhague et doit s'y engager résolument.

Monsieur le Président,

Le respect des droits de l'homme constitue une préoccupation pour mon pays qui a souscrit à l'ensemble des instruments internationaux en la matière.

Affectée par la crise sociopolitique, la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire est, aujourd'hui, en voie de normalisation grâce notamment au précieux concours d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales intervenant dans ce domaine.

La communauté internationale a pu apprécier cette réalité le 03 décembre 2009 à Genève, à l'occasion du passage de la Côte d'Ivoire devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Cet examen, sanctionné par l'adoption, le 18 mars 2010, d'un rapport final a valu à mon pays le soutien et les encouragements des Etats membres du Conseil des Droits de l'Homme quant à sa volonté affirmée de poursuivre ses efforts en faveur de l'amélioration des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

La persistance de nombreux conflits armés dans plusieurs régions du globe reste une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le rôle des Nations Unies, une fois encore, s'avère indispensable dans la résolution de ces conflits qui entravent le développement harmonieux du monde, notamment l'Afrique, une région qui, secouée par des foyers de tension, ne peut assurer son développement économique et social harmonieux, en dépit de ses énormes potentialités.

A cet égard, permettez-moi de souligner combien il est heureux de constater que la paix tant recherchée est aujourd'hui une réalité en Côte d'Ivoire depuis la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou qui va permettre l'organisation d'élections libres, transparentes et ouvertes dont le premier tour de la présidentielle a été fixé au 31 octobre 2010.

Outre la fixation de cette date, la signature, le 9 septembre 2010, d'un décret présidentiel portant adoption de la liste électorale définitive va permettre la distribution de cartes nationales d'identité et d'électeurs aux 5 725 720 Ivoiriens inscrits sur la liste validée par la Commission Electorale Indépendante et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Ces indicateurs de progrès dans le processus de paix et la volonté affichée des acteurs politiques et du peuple ivoiriens d'aller à des élections libres, ouvertes et transparentes, permettent d'envisager, avec optimisme, la tenue de l'élection présidentielle à la date indiquée et donc la sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Je voudrais donc saisir la présente occasion pour adresser les sincères remerciements du peuple et du Gouvernement ivoiriens au Facilitateur de la crise ivoirienne, Son Excellence Blaise COMPAROE, Président du Burkina Faso, ainsi qu'à toute la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général, l'Union européenne, l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et à tous les pays amis pour leur contribution au processus de paix en Côte d'Ivoire.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour solliciter, une fois encore, l'appui de la communauté internationale et l'exhorter à accroître sa contribution non seulement à la sortie de crise en Côte d'Ivoire, dans la dernière phase du processus de paix, mais aussi et surtout, à la reconstruction post-crise du pays.

Consolider la paix et la sécurité, mettre en place les mécanismes de reconstruction économique, promouvoir le développement, tels sont les grands défis post-conflit auxquels la Côte d'Ivoire devra faire face et qui s'inscrivent déjà dans les perspectives immédiates d'après les élections. La Côte d'Ivoire a l'ambition de recouvrer rapidement sa santé

économique et financière et elle veut s'en donner les moyens par des actions en appui à la consolidation définitive de la paix pour se sortir de la pauvreté.

Monsieur le Président,

Je voudrais, sur cette note d'espoir, conclure en rappelant que les diverses crises sécuritaire, alimentaire, énergétique et financière auxquelles s'ajoutent les menaces des changements climatiques, montrent à quel point l'humanité est, aujourd'hui plus que jamais, menacée à la fois dans son existence, son équilibre et son évolution.

L'Organisation des Nations Unies a, dans un tel contexte, un rôle déterminant à jouer dans le renforcement de la solidarité internationale indispensable à la recherche de solutions efficaces, collectives et appropriées à ces crises et défis.

Mais pour être pleinement de son temps et pour coller aux objectifs de sa création, il y a 65 ans, l'ONU doit s'adapter aux réalités du monde actuel si elle veut demeurer le garant de la paix, de la sécurité internationale et du développement socio-économique dans le monde.

Il nous faut, à cette fin, consolider les fondements de cette Organisation en réaffirmant, comme nous y invite le thème général de cette session, son rôle central dans la gouvernance mondiale.

La Côte d'Ivoire en appelle donc à la solidarité internationale afin de permettre à notre Organisation commune de trouver les solutions nécessaires susceptibles d'offrir aux générations futures l'espoir d'un avenir fécond et pacifique.

Notre foi en l'avènement d'un monde meilleur commande une implication réelle de tous dans la recherche de solutions globales, justes et durables aux problèmes de notre temps.

Je vous remercie.